

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général adjoint de la susdite municipalité

QUE :-

Le règlement 14-261 «Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse» a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 5 mars 2014.

Que les exigences de la Loi ont été respectées.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce quatorzième jour du mois de mars deux mille quatorze.


.....
Nicolas St-Gelais, directeur
général adjoint